Compte rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 12 novembre 2020

Liste des membres 2

I. Approbation du compte rendu du COSP du 30 septembre 2020 3

II. Présentation et discussion autour de la structuration des maquettes de formation (cf annexe 1) 3

A. Mention « Professeur·e des écoles » (cf annexe 2) 4

a) Principes 4

b) Structure 5

c) Remarques 5

B. Mention « Second degré » (cf annexe 3) 6

a) Principes 6

b) Structure 6

c) Remarques 6

C. Mention « Encadrement éducatif » (annexe 3) 7

a) Principes 7

b) Structure 7

c) Remarques 7

III. Questions diverses 8

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présent·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ARNAUD	Professeur en EPLE
M.	COUTAREL	Délégué académique au numérique – Académie de Limoges
M.	COUTURE	IEN-EG second degré de Mathématiques et Sciences Physiques – Académie de Limoges
M.	FATET	MCF – responsable formation 2nd degré – Inspé de l'académie de Limoges
M.	FAYOL	Président du COSP – Professeur d'université
M.	HUMEAU	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARCEAU	IEN circonscription Brive urbain – Académie de Limoges
Mme	MAURIN-DULAC	IEN premier degré et conseillère technique ASH – Académie de Limoges
Mme	PLAZANET-DAVID	Tutrice second degré – Académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SALOMON	MCF – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représenté·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ARZOUMANIAN	IA-IPR de mathématiques
Mme	BOUSSELY	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ORLAY	IA-DASEN de la Haute-Vienne – Académie de Limoges
Mme	PAUTAL	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présent·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPÉRAN	Responsable administrative – Inspé de l'académie de Limoges
M.	GLANDIÈRES	IA-IPR-DAFPEN – Académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	Directrice Adjointe –Inspé de l'académie de limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR – FST de Limoges

Liste des membres invité·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	AUCHATRAIRE	Responsable de la mention « Encadrement éducatif »

M. Fayol, président du COSP, ouvre la séance à 17h00. Ce COSP se déroule en visioconférence.

M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, accueille et présente les nouvelles/nouveaux membres du COSP qui ont été désigné·e·s par le conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges du 14 octobre 2020 pour palier à des vacances de sièges :

- M. Coutarel, Délégué académique au numérique en remplacement de Mme Artaud ;

- M. Couture, IEN-EG second degré de Mathématiques et Sciences Physiques, à la place de Mme Laurié ;

- Mme Maurin-Dulac, IEN premier degré et conseillère technique ASH auprès de la Rectrice, en remplacement de M. Durand ;

- Mme Plazanet-David, tutrice second degré, en lieu et place de Mme Valière.

I. Approbation du compte rendu du COSP du 30 septembre 2020

La séance débute par l'approbation du compte rendu du COSP du 30 septembre 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présent·e·s et des représenté·e·s.

Nombre de votants	15	**Pour**	14	**Contre**	0	**Abstention**	1

II. Présentation et discussion autour de la structuration des maquettes de formation (cf annexe 1)

En préambule, M. Moyon présente le cadre et les principes généraux qui ont servi à l'élaboration des futures maquettes de formation. Il indique que les maquettes qui vont être présentées lors de ce COSP sont quasiment abouties. Les idées générales de ces maquettes sont en voie d'être retranscrites en termes de contenus.

Il explique qu'elles sont issues de consensus générés par les différent·e·s acteur·rice·s lors des réunions des responsables de formations, des réunions de formateur·rice·s, des journées banalisées dédiées à cette refonte des maquettes, du groupe « maquette » réuni mensuellement ou encore durant les groupes de travail mis en place au sein du COSP tels que les groupes de travail « stage » et plus récemment « recherche ». Chacun·e a contribué à la réflexion.

M. Moyon précise que l'Inspé de l'académie de Limoges a fait remonter à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) un rapport d'étape mettant en avant la manière et les moyens mis en œuvre dans l'élaboration de ces nouvelles maquettes de formation. La DGESIP a évalué ce dossier de manière positive, saluant le continuum de formation mis en place, lequel permet une professionnalisation progressive de la licence à la formation continue. M. Moyon ajoute que la professionnalisation repose sur la pratique et la pédagogie mais n'a de sens qui si elle s'appuie aussi sur la réflexivité et un niveau disciplinaire suffisant et indispensable.

Il ajoute que dans chacune des trois mentions « premier degré », « second degré » et « encadrement éducatif », les maquettes sont déclinées en trois unités d'enseignements (U.E.) fondatrices afin de tendre à la fois vers une homogénéité des maquettes entre les mentions/parcours mais aussi vers une simplification des structures et une meilleure lisibilité de ces dernières pour les usager·ère·s.

Ainsi, les UE se décomposent comme suit :

- UE 1 « Culture métier commune/formation transversale pour l'enseignement » ;
- UE 2 « Savoirs disciplinaires et leur didactisation/construction du cadre de référence ». Les savoirs fondamentaux pour le second degré et la polyvalence pour le premier degré sont envisagés de façon à ce qu'ils deviennent des savoirs à enseigner ;
- UE 3 « Stage, réflexivité et initiation à la recherche ». Cette UE articule la pratique sur le terrain, la réflexivité de l'enseignant·e et l'initiation à la recherche.

L'objectif de ces maquettes est double :

- faire en sorte qu'en fin de Master 2, l'étudiant·e ait tous les éléments pour devenir un·e enseignant·e capable d'assurer ses missions d'enseignant·e et de gérer une classe sur le terrain ;

- réussir le concours : une part de ces maquettes est directement liée à la préparation des épreuves écrites et orales du concours et en ce sens, elles doivent inclure nécessairement cette problématique.

Pour atteindre ces objectifs et former des enseignant·e·s de qualité, il a été décidé de rendre certains éléments pédagogiques non compensables :

- les stages : leur évaluation devra notamment mesurer la capacité des étudiant·e·s à prendre en charge une classe ;
- le disciplinaire (UE2) : dans le second degré, il n'est pas envisageable que des étudiant·e·s puissent enseigner une matière sans avoir elles/eux-mêmes un bon niveau dans celle-ci. Dans le premier degré, ce sont le français et les mathématiques qui seront rendus non compensables.

La pratique du terrain et les matières sont ainsi au cœur de notre formation.

L'une des principales difficultés rencontrées est l'organisation du calendrier sur les deux années de Master. En effet, le concours aura désormais lieu en fin de Master 2. Ceci engendre des effets antinomiques :

- un aspect positif puisqu'il sera possible d'accompagner les étudiant·e·s et de penser la formation sur deux années ;
- un aspect négatif dû au fait que le semestre 4 du Master 2 sera inévitablement surchargé. Les étudiant·e·s devront gérer de front :
  - les épreuves écrites et orales du concours,
  - le mémoire et la soutenance : l'idée consisterait à demander aux étudiant·e·s de rendre leur mémoire avant les épreuves écrites du concours pour les libérer de ce travail et les faire soutenir avant l'oral du concours, mais cette question est toujours en débat,
  - la préparation du Master,
  - la gestion des élèves dont elles /ils auront la responsabilité en tant que contractuel·le·s à tiers temps de service.

Concernant les stages, ceux proposés en première année seront des stages de pratique accompagnée d'une durée de six semaines, soit deux semaines de plus qu'actuellement. Ils seront ponctués par une visite évaluative en période 4.

Dans le premier degré, les étudiant·e·s réaliseront un stage massé de deux semaines suivi d'un stage filé dans la même école et le même cycle avant d'effectuer à nouveau un stage massé de trois semaines.

Dans le second degré, il s'agira d'un stage massé/filé avec des différences selon les parcours.

En deuxième année, deux visites seront prévues : la première formative en période 2 et la seconde évaluative en période 4 ou 5. Une troisième pourrait également être envisagée en période 3 si besoin.

Mme Plazanet-David demande des précisions quant à une éventuelle visite en période 3. M. Moyon répond qu'il s'agit d'une visite supplémentaire qui pourrait être mise en place pour les étudiant·e·s qui seraient en difficulté. Cette visite permettrait de venir en support avant la deuxième visite sur le terrain avec la/le tuteur·rice.

A. <u>Mention « Professeur·e des écoles »</u> (cf annexe 2)

a) Principes

Mme Legros, responsable de la mention « professeur·e des écoles » à l'Inspé de l'académie de Limoges, présente les avancées du travail de la maquette « premier degré ».

Elle rappelle que les principaux objectifs de la formation consistent à :

- former de futur·e·s professeur·e·s des écoles à la polyvalence et les rendre capables d'enseigner dans des écoles primaires tout en s'adaptant à la diversité des élèves et au contexte local (enseignement plutôt rural avec des classes à plusieurs niveaux, école inclusive, projets avec des partenaires locaux…) ;

- assurer la progressivité des apprentissages tout au long du cursus de l'étudiant·e en faisant constamment le lien entre la théorie et la pratique et en s'inscrivant ainsi dans un continuum de formation ;

- aider à la préparation du concours de recrutement des professeur·e·s des écoles (CRPE).

Elle explique que la répartition horaire des enseignements a été établie en cohérence avec la demande ministérielle. Les savoirs fondamentaux (français, maths et valeurs de la république) représentent la part horaire la plus importante des heures maquette.

b) Structure

La maquette est construite autour des trois mêmes UE pour chacun des quatre semestres du master et en adéquation avec ce qui a été décliné préalablement par M. Moyon.

Chaque UE est elle-même constituée de plusieurs modules, ainsi :

- L'UE 1 « Formation transversale pour l'enseignement » se compose de trois modules qui traiteront, entre autres, de la connaissance de l'institution, des valeurs de la république, de la diversité des publics ou encore de la posture pour enseigner. L'instruction morale et civique sera présente sur chacun des semestres. L'idée est de donner ici des outils nécessaires à la/au futur·e enseignant·e pour lui permettre d'asseoir sa position en classe. Mme Legros explique qu'elles/ils souhaitent pouvoir ajouter un module supplémentaire relatif aux parcours et projets pédagogiques qui constituent le cœur du travail en classe dans le premier degré.

- L'UE 2 « Savoirs disciplinaires et didactiques » est consacrée aux enseignements tels que le français, les mathématiques dans chacun des trois cycles et avec une prise en compte des élèves à besoins particuliers. Ceux-ci seront non compensables, leur maîtrise étant essentielle pour pouvoir enseigner. Il s'agit aussi de favoriser le travail en interdisciplinarité à travers les disciplines de l'école, d'acquérir des connaissances et des compétences dans les grands domaines de l'école (l'art, les sciences, les sciences humaines l'éducation physique et sportive) en travaillant deux domaines différents sur chacun des semestres. Un dernier module concerne l'anglais et sa didactique qui doit habiliter les futur·e·s professeur·e·s des écoles à enseigner l'anglais dans leur classe et les aider dans le même temps à se préparer à l'épreuve optionnelle du concours.

- L'UE 3 « Stage, réflexivité et recherche » permet de lier et de mettre au service la pratique sur le terrain avec la réflexivité et vice-versa . Le dispositif mis en place pour le stage est le même que celui qui est actuellement en vigueur. Ce dispositif a prouvé son efficacité quant au suivi et à l'évaluation des stagiaires et propose trois visites de stage réparties entre le semestre 2 et le semestre 4. Concernant l'accompagnement de stage, l'objectif est de faire en sorte que l'étudiant·e ait une bonne connaissance du cycle dans lequel il va effectuer son stage. Les échanges sur les pratiques permettront aussi de travailler la réflexivité. Le dernier module de cette UE reste à finaliser. L'idée serait d'envisager la recherche sous forme de séminaires.

c) Remarques

Mme Marceau, Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN) de la circonscription Brive urbain, estime que cette présentation propose une formation en phase avec la professionnalisation attendue dans le premier degré et qu'elle correspond aux réalités du terrain. Elle réagit aussi par rapport au module consacré à l'anglais et à sa didactique. Selon elle, cela ne concorde pas exactement avec le plan langues vivantes développé l'an passé même s'il est vrai que dans notre académie c'est l'anglais qui est enseigné. M. Moyon propose d'indiquer plutôt dans la maquette « langue vivante et sa didactique » à la place de « anglais et sa didactique » afin d'éviter de se montrer trop réducteur dans la maquette.

M. Glandières, délégué académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN), revient sur l'éventuel module 4 de l'UE 1 qui pourrait être ajouté. Selon lui, cette démarche de parcours et projets pédagogiques avec des partenaires territoriaux constitue un argument fort et en accord avec l'expérimentation souhaitée par la rectrice sur les réseaux et les territoires.

Mme Maurin-Dulac, IEN du premier degré et conseillère technique ASH auprès de la rectrice, se dit très satisfaite de voir apparaître des modules spécifiques tenant compte des élèves à besoins particuliers. Mme Legros précise que ces élèves à besoins particuliers seront pris en compte à la fois dans des modules spécifiques mais aussi de manière plus transversale.

B. Mention « Second degré » (cf annexe 3)

a) Principes

M. Fatet, responsable de la mention « second degré », débute sa présentation en expliquant les principes qui ont servi à l'élaboration de la maquette. Il rappelle qu'il s'agit d'une structure unique pour l'ensemble de la mention second degré, chaque parcours intégrant ses spécificités à l'intérieur de cette matrice commune. Toutes les maquettes du second degré ont fait l'objet de choix communs et auront ainsi la même organisation, le même poids au niveau des crédits (ECTS) et des volumes horaires comparables.

Le nombre d'heures a été attribué de manière à assurer une progressivité commune avec des objectifs précis à atteindre pour chacun des quatre semestres. Le semestre 4 qui sera plus chargé en terme de travail pour les étudiant·e·s verra son nombre d'heures de cours allégé.

b) Structure

Toutes les maquettes de formation sont réparties en trois UE pour chacun des semestres :

- L'UE 1 « Culture métier commune » a été normalisée et arrêtée. Elle englobe la langue vivante, la culture numérique et le tronc commun au sein duquel seront mis en avant notamment la diversité des publics, le numérique éducatif ou encore le contexte d'exercice du métier afin de mieux préparer les étudiant·e·s à prendre en main une classe.
- L'UE2 « Savoirs disciplinaires et leur didactisation » est en cours de finalisation. Dans cette UE, le but est d'insister sur la maîtrise du disciplinaire dans chacun des parcours de formation en la rendant non compensable et en lui attribuant un nombre de crédits conséquent. Il est essentiel que la discipline soit maîtrisée pour pouvoir l'enseigner. L'école inclusive occupant une place centrale, elle est traitée au sein du tronc commun mais elle doit aussi être prise en compte au sein de chaque discipline.
- L'UE 3 « Stage, réflexivité et initiation à la recherche » reste à harmoniser en fonction des retours de chaque parcours et de chaque groupe de travail. Elle doit mettre en avant l'apprentissage du métier à travers les trois axes que sont la théorie, la réflexivité et le suivi de stage.

L'initiation à la recherche est envisagée comme un outil professionnel mais aussi comme un moyen de favoriser les étudiant·e·s dans la réussite au concours. Les étudiant·e·s devront rendre un mémoire finalisé en début de semestre 4, leur soutenance servira de préparation à l'oral du concours. Elles/ils pourront valoriser leur recherche en utilisant tout ce qu'elles/ils ont mis en œuvre à cet effet.

Le métier est également envisagé de manière graduelle. L'évaluation du stage prend des formes différentes au cours des quatre semestres et se présente sous la forme d'un rapport de stage s'étoffant en termes d'attentes et de contenus au fil de ces derniers. Ce rapport s'accompagnera dès le semestre 3 d'une visite formative dont la finalité sera d'aider les stagiaires à progresser dans leur pratique puis d'une visite évaluative lors du semestre 4 qui devra évaluer et juger leur pratique réflexive.

c) Remarques

Mme Salomon, maîtresse de conférences en didactique de l'anglais, indique que dans le second degré, le nombre d'heures pour la langue vivante est aussi important que dans le premier degré, ce qui est peu si l'on considère que les professeur·e·s des écoles doivent l'enseigner dans leur classe. M. Moyon répond qu'il n'y a plus de recommandation avec un nombre d'heures minimal dans la maquette. L'idée est de conserver une dizaine d'heures par semestre.

M. Fayol ajoute qu'il faudrait que cette demande vienne de l'ensemble des Inspé pour que cela puisse être pris en compte et que ce nombre d'heures puisse peut-être évoluer.

C. Mention « Encadrement éducatif » (annexe 3)

a) Principes

Mme Auchatraire, responsable de la mention « encadrement éducatif » accompagnée de M. Humeau, maître de conférences en sociologie, présentent la maquette « encadrement éducatif ».

Mme Auchatraire explique que le parcours professionnalisant d'un·e conseiller·ère principal·e d'éducation (CPE) se trouve dans une dynamique un peu différente de celui des enseignant·e·s. La/le CPE doit être avant tout un·e communiquant·e et un·e praticien·ne réflexif·ive pour faire face aux différentes situations qui s'imposeront à elle/lui.

Cette maquette a été pensée de sorte que l'étudiant·e soit placé·e comme acteur·rice principal·e de sa formation.

Les différentes UE qui la composent ont été conçues à partir :

- du travail qui avait été fait en amont par la direction et par les différents groupes « maquettes » ;
- du référentiel de formation et des attendus en fin de formation ;
- du parcours personnalisé de professionnalisation du stagiaire CPE (PPP) qui définit les gestes professionnels à acquérir ;
- de la circulaire n°2015-139 du 10 août 2015 qui définit les missions du CPE ;
- de la définition des rôles et des fonctions d'un·e CPE de demain : celle/celui-ci devra se situer à l'interface de tous les services, elle/il devra être la/le garant·e de la sécurité dans l'établissement, être porteur·euse de projets, aider pédagogiquement les élèves à valoriser leur réussite par rapport à leur apprentissage ou encore elle/il se devra de fédérer et dynamiser chacun·e de ses collègues ;
- des expériences des ancien·ne·s stagiaires.

Le nombre d'heures affectés aux enseignements diminue au fur et à mesure que l'on se rapproche des différentes échéances du semestre 4 pour permettre ainsi aux étudiant·e·s de s'investir plus dans la préparation aux concours avec notamment la mise en place de simulations orales pour les y aider.

b) Structure

Cette maquette a été construite avec l'idée d'une progression au sein des trois UE qui la composent sur les deux années de Master. Les contenus ont été mis en correspondance avec les compétences attendues pour permettre à la/au CPE d'entrer en pédagogie le plus tôt possible. Les entrées sont identiques à celles de la mention « second degré », excepté pour l'UE 2 :

- L'UE 1 « Culture métier commune » intègre le tronc commun, la culture numérique et la langue vivante ;
- L'UE 2 « Construction du cadre de référence » traitera, entre autres, de l'école et de la société, de la connaissance du système éducatif, des fonctions et missions de la vie scolaire. La question de sa non compensation n'a pas encore été discutée au sein de l'équipe pédagogique ;
- L'UE 3 sera une fusion des UE « Stratégie de mise en œuvre de l'action éducative » et « Pratique réflexive et recherche ». Le stage sera non compensable dès l'année de Master 1. Le semestre 4 fera l'objet d'un suivi de stage et d'un accompagnement de la recherche avec un dépôt du mémoire plus précoce qu'actuellement.

Il reste encore des questions autour de la recherche et autour du découpage des semestres, l'idée étant d'envisager et de mettre en place ce qui pourrait être le mieux pour l'etudiant·e.

c) Remarques

M. Fayol rappelle qu'un groupe « recherche » a été mis en place et qu'il serait sans doute intéressant que les membres de l'équipe pédagogique de la mention « encadrement éducatif » se joignent à celui-ci afin de bénéficier du travail qui a déjà été réalisé et de l'utiliser pour leur propre problématique.

M. Moyon conclut ces présentations en remerciant l'ensemble des responsables de mentions et de formations pour la mise en forme de ces maquettes qui mettent en avant l'Inspé de l'académie de Limoges.

Il salue aussi le travail accompli avec le rectorat et la collaboration des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IPR) de chacune des disciplines dans la construction de ces maquettes. Elles/ils répondent toujours présent·e·s et cela permet d'être dans le terrain pour le terrain.

III. Questions diverses

Les membres du COSP ne souhaitent aborder aucune question diverse.

M. Fayol remercie l'ensemble des membres du COSP et souligne la vraie dynamique créée par tou·te·s. Il clôt la séance à 18h54.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,

Marc MOYON

Le Président du COSP de l'Inspé
de l'académie de Limoges,

Michel FAYOL

La secrétaire de séance,

Sophie MARTIN

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

COSP

de l'Inspé de l'académie de Limoges

12 novembre 2020

ANNEXES

- **ANNEXE 1 : Présentation de la structuration des maquettes de formation**
- **ANNEXE 2 : Présentation de la maquette MEEF mention « Professeur·e des écoles »**
- **ANNEXE 3 : Présentation de la maquette MEEF mention « Second degré »**
- **ANNEXE 4 : Présentation de la maquette MEEF mention « Encadrement éducatif »**

ANNEXE 1

Présentation « maquettes »

Jeudi 12 novembre 2020

COSP – Marc Moyon

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

Maquettes 2021

Rapport DGESIP 29/09/2020

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

Le dossier montre un projet de formation en cours d'élaboration conforme aux attendus de la réforme. Il met en évidence un certain nombre de points forts, en particulier la construction de l'offre de formation autour du stage, la place centrale de l'école inclusive au sein de l'ensemble des maquettes, l'évaluation par compétences, la rénovation de la mention PIF et la diversification du profil des formateurs.

12.11.20

Maquettes 2021

Rapport DGESIP 29/09/2020

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

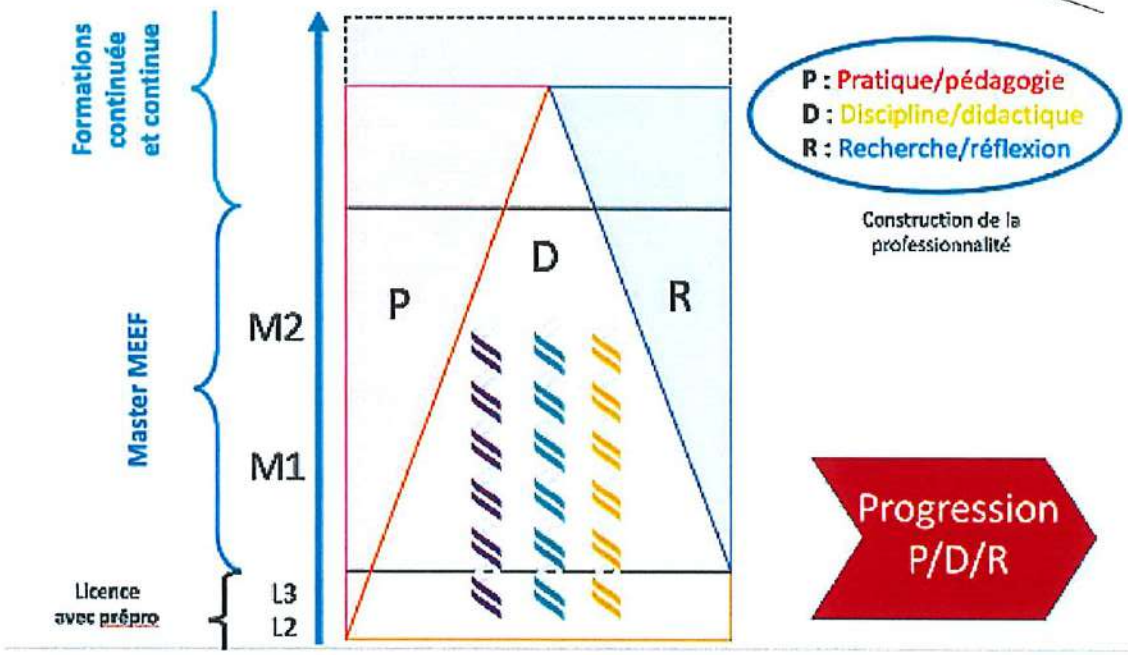

Il faut saluer également la structuration du continuum de formation de la licence à la formation continue selon une construction progressive de la professionnalité et la refonte du dispositif de préprofessionnalisation en licence.

12.11.20

Maquettes 2021

3 U.E. pour les 3 mentions sur 2 ans

- UE1 : Culture métier commune / formation transversale pour l'enseignement
- UE2 : Savoirs disciplinaires et leur didactisation / construction du cadre de référence
- UE3 : Stage, réflexivité & initiation à la recherche

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

12.11.20

Objectifs de la formation

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

Public scolaire : Les élèves/L'élève

1. Pédagogie : courant, stratégie différenciation, école inclusive (point de vue enseignant, élève)
2. Connaissance du système éducatif école/collège/lycée GT et Pro
3. Contexte d'enseignement
4. Processus d'apprentissage
5. Élèves à besoins éducatifs particuliers

(....)

Connaissance du système éducatif / Valeurs de l'école républicaine

procédural

Des compétences
Une méthode

déclaratif

contextuel

Assurer un bon niveau scientifique

épistémologie

Construction des savoirs

didactique

Didactisation du savoir scientifique, transformation du savoir en savoir à enseigner

Savoirs fondamentaux

disciplinaire

Maîtriser la langue française (écrit & oral)

- Pour l'enseignement
- Pour la communication professionnelle

Analyse & synthèse

Méthodologie de la conception de séquences

Culture numérique

LV
(lien avec l'initiation à la recherche) en lien avec des questions d'éducation

Croisements disciplinaires

- Hist.-Géo. / CPE / doc
- Maths / SPC / SVT (...)

Projets interdisciplinaires

Une formation professionnelle de qualité + Réussite au concours = Devenir enseignant·e

Doc. C.I. Inspé ; 11/12/19

Maquettes 2021

Quelles règles de compensation?

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

- Dans UE3 : stages non compensables avec une évaluation prévue ad-hoc (au S2 et S4)
- UE2 non compensable

(pour PE, maths/français non compensables dans l'UE)

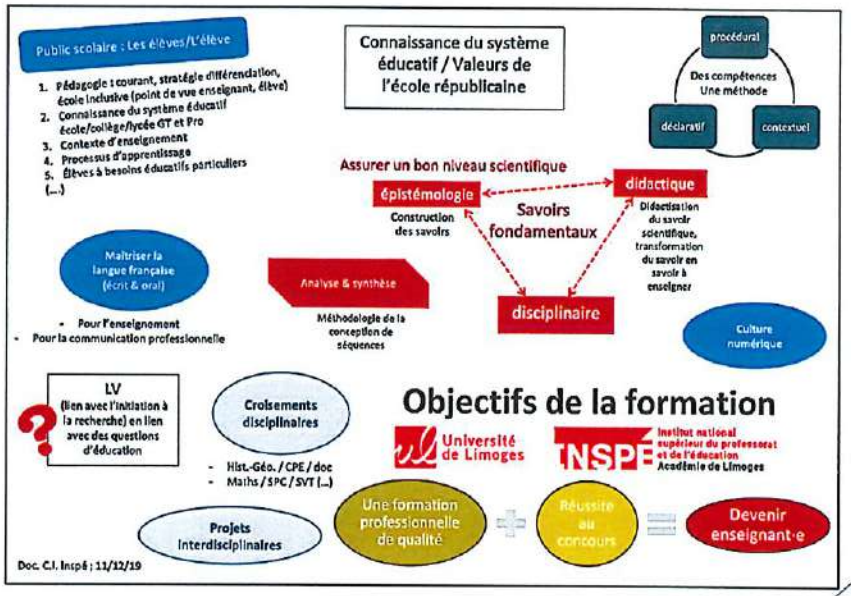

12.11.20

Maquettes 2021

Les maquettes

Une organisation systémique à trouver sur l'ensemble des deux années du master avec allègement au S4.

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

12.11.20

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

08.10.20

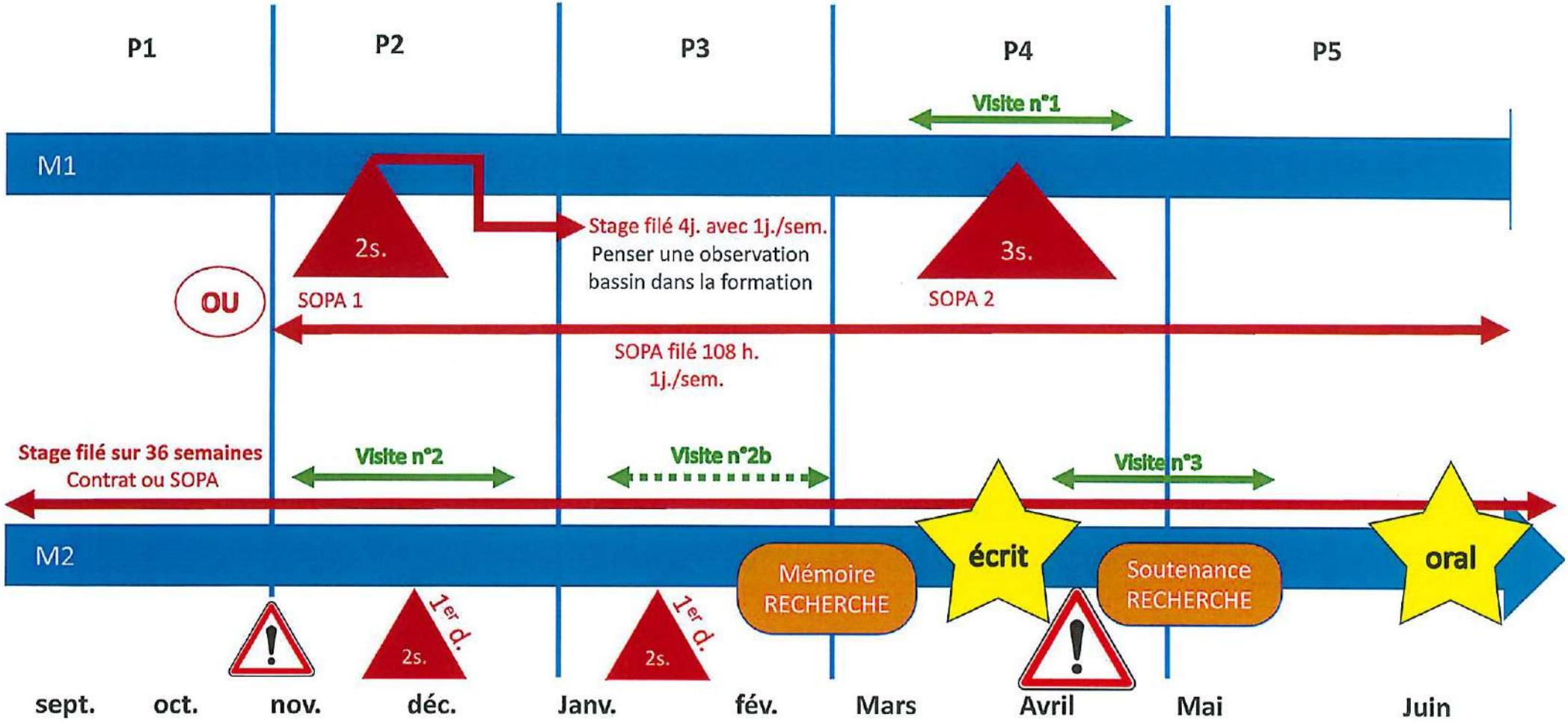

ANNEXE 2

COSP – 12/11/2020

Master MEEF Premier degré

Maquette en cours de constitution

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

Objectifs de la formation

- **Former des professeur.e.s des écoles capables d'exercer en école primaire**
- **Assurer le niveau disciplinaire** des professeurs stagiaires dans les savoirs fondamentaux de l'école ainsi que dans les autres disciplines des programmes de l'école
- Adapter la formation au **contexte des écoles primaires en Limousin** (faible participation d'intervenant.e.s extérieur.e.s en classe, projets avec des partenaires de l'école, classes à plusieurs niveaux, etc.)
- Assurer une formation pédagogique qui permette aux futur.e.s professeur.e.s des écoles d'intervenir auprès d'un **public diversifié, aux besoins différenciés**
- Assurer une formation dans **les trois cycles de l'école primaire**
- Assurer une bonne articulation entre la pratique exercée en classe et les enseignements plus théoriques de l'Inspé
- Aider les étudiant.e.s à **préparer le CRPE** qui aura lieu à la fin du M2
- Assurer une **progressivité des apprentissages** des étudiant.e.s entre le S1 et le S4, dans les enseignements ainsi que dans la pratique de classe (de l'observation à la pratique en responsabilité en passant par la pratique accompagnée.
- S'inscrire dans un **continuum de formation** incluant en amont la formation iMEEF et en aval la formation des formateurs et formatrices intervenant auprès des étudiant.e.s futur.e.s professeur.e.s des écoles

Structure de la maquette

	Heures étudian-t.e.s
UE 1 : Formation transversale pour l'enseignement	**200**
Module 1 : Connaissance de l'institution, Valeurs de la République et de l'école, et leur didactique (EMC)	50
Module 2 : Connaissance des publics	35
Module 3 : Posture pour enseigner	35
Module 4 : Parcours et projets pédagogiques : projet conçu et mis en œuvre avec des partenaires de l'école	80
UE 2 : Savoirs disciplinaires et didactiques	**588**
Module 1 : Français	164
Module 2 : Mathématiques	164
Module 3 : Les disciplines de l'école au service des fondamentaux	52
Module 4 : Démarches et domaines disciplinaires d'apprentissage/enseignement	160
Module 5 : Anglais et sa didactique	48
UE 3 : Stage, réflexivité et recherche	**110**
Module 1 : Le stage : conseil et évaluation	*432 h*
Module 2 : Accompagnement du stage, réflexivité	80
Module 3 : Initiation à la recherche	30

Répartition des enseignements (en heures) en fonction de la répartition demandée par le MEN

Savoirs fondamentaux (55%) = 164 (français) + 164 (maths) + 52 (français maths au service des autres disciplines) + 50 (valeurs républicaines) = 430 heures soit **52,6% de 818h (47,9% de 898h)**

Polyvalence et pédagogie générale (20%) + Contexte et innovation (10%) soit 30% = 208 (Champs et domaines disciplinaires d'apprentissage/enseignement + Anglais) + 70 (Connaissance des publics + Posture pour enseigner) = 278 heures soit **34% (278h + 80 = 358h soit 39,6%)**

+ un module Parcours et projets pédagogiques = 80 heures = 10% supplémentaires

Pratique réflexive (15%) = 110 heures (accompagnement de stage + réflexivité + recherche) soit **13,4% (12,2%)**

UE 1 : Formation transversale pour l'enseignement

	200		
Module 1 : Connaissance de l'institution, Valeurs de la République et de l'école, et leur didactique (EMC) Dont Fondamentaux sur les Valeurs de l'école, didactique de l'EMC	50	S1 et S4	
Module 2 : Connaissance des publics Dont développement du jeune enfant et connaissance des élèves à BEP	35	S2	
Module 3 : Posture pour enseigner Dont Autorité dans la classe et posture de l'enseignant.e	35	S3	
Module 4 : Parcours et projets pédagogiques Travailler la démarche de projet avec des partenaires de l'école. Réinvestir des savoirs disciplinaires et didactiques dans des séances/séquences en classe.	80	S2 et M2	

UE 2 : Savoirs disciplinaires et didactiques

	588		
Module 1 : Français Dans les 3 cycles, en incluant les élèves à BEP	164	M1 et M2	
Module 2 : Mathématiques Dans les 3 cycles, en incluant les élèves à BEP	164	M1 et M2	
Module 3 : Les disciplines de l'école au service des fondamentaux Travailler en interdisciplinarité	52	S2 et S3	
Module 4 : Démarches et domaines disciplinaires d'apprentissage/enseignement Acquérir des connaissances et des compétences dans les grands domaines de l'école : artistique, scientifique, sciences humaines, physique et sportif	160	M1	
Module 5 : Anglais et sa didactique Dont préparation de l'épreuve optionnelle du CRPE	48	M1 et M2	

UE 3 : Stage, réflexivité et initiation à la recherche

	110		
Module 1 : Le stage : conseil et évaluation SOPA en M1 et responsabilité (filée + massée) en M2 Dispositif de suivi actuel satisfaisant à reprendre, incluant 3 visites : 1 en S2, 2 conjointes avec EMF en S3 et S4	***432 h***	M1 et M2	
Module 2 : Accompagnement du stage, réflexivité Incluant connaissance des spécificités de chaque cycle, APP, échanges sur les pratiques	80	M1 et M2 (++)	
Module 3 : Recherche A travailler sous forme de séminaires	30	M1 et M2	

Principes d'élaboration :

- Une architecture maquette unique pour l'ensemble du 2nd degré.
- Une structure respectant l'importance de la maîtrise disciplinaire :
  - Par le poids des ECTS attribués.
  - Par la non-compensabilité de l'UE discipline et didactique.
- Une place importante accordée à l'apprentissage du métier :
  - Approche théorique : didactique et épistémologie de la discipline.
  - Approche réflexive.
  - Suivi du stage.
- Une place affirmée de l'initiation à la recherche comme outil professionnel

	S1	S2	S3	S4
UE1 (20 ECTS)	**Culture métier commune :** Langue vivante, tronc commun, culture numérique			
UE2 (54 ECTS)	**Savoirs disciplinaires et leur didactisation**			
UE3 (46 ECTS)	**Stage, réflexivité et initiation à la recherche**			

ECTS	S1	S2	S3	S4
UE1 (20 ECTS)	4 TC = 4	7 TC = 4 LV = 3	4 TC = 4	5 TC (Pix) = 2 LV = 3
UE2 (54 ECTS)	**20**	**12**	**17**	**5**
UE3 (46 ECTS)	6 Rech. = 3 Métier = 3	11 Rech. = 5 Métier = 6	9 Rech. = 4 Métier = 5	20 Rech. = 8 Métier = 12

S1 : 33h étu. (dont 3h culture numérique) **TC** + 12h étu. **LV**
S2 : 54h étu. (dont 6h culture numérique) **TC** + 12h étu. **LV**
S3 : 33h étu. (dont 3h culture numérique) **TC** + 12h étu. **LV**
S4 : 12h étu. **LV**

				S4
UE1	4 TC = 4	7 TC = 4 LV = 3	4 TC = 4	5 TC (Pix) = 2 LV = 3
UE2	20	12	17	5
UE3	6 Rech. = 3 Métier = 3	11 Rech. = 5 Métier = 6	9 Rech. = 4 Métier = 5	20 Rech. = 8 Métier = 12

ECTS			3	S4
				5 TC (Pix) = 2 LV = 3
UE3	6 Rech. = 3 Métier = 3	11 Rech. = 5 Métier = 6	9 Rech. = 4 Métier = 5	20 Rech. = 8 Métier = 12

Initiation à la recherche (20ECTS) :

S1 : Découverte des méthodologies de la recherche

S2 : Problématisation et programmation

S3 : Mise en œuvre du projet

S4 : Valorisation de la recherche

ECTS	Métier (26ECTS) :			S4
	Rech. = 3 Métier = 3	Rech. = 5 Métier = 6	Rech. = 4 Métier = 5	Rech. = 8 Métier = 12

S1 : Accompagnement de stage et réflexivité
Évaluation : Rapport de stage

S2 : Accompagnement de stage et réflexivité
Évaluation :
Visite et entretien (grille de compétences professionnelles)
Rapport de stage et analyses de pratiques.

S3 : Accompagnement de stage et réflexivité
Évaluation :
- Réflexivité, analyse de pratique, construction de séquences, évaluations,...
- Visite d'évaluation formative (non évaluée)

S4 : Accompagnement de stage et réflexivité

Évaluation :
Visite et entretien (grille de compétences professionnelles)
Rapport de stage analytique + oral
Analyse de pratique réflexive.

Eléments pour la structure de l'UE2 :

(Rapport DGESIP du 29/09/2020)

- **« La place centrale de l'école inclusive au sein de l'ensemble des maquettes »**
  - Une approche disciplinaire est indispensable, en complément des contenus de tronc commun.

- **« L'évaluation par compétences »**
  - Les contenus d'épistémologie et de didactique de la discipline permettent d'en expliquer le sens et d'en structurer l'efficacité.

UE2 (54 ECTS)	20	12	17	5
UE3 (46 ECTS)	6 Rech. = 3 Métier = 3	11 Rech. = 5 Métier = 6	9 Rech. = 4 Métier = 5	20 Rech. = 8 Métier = 12

Etat de progression du projet :

Une architecture maquette unique validée et respectée

- **UE1 :** Normalisée et arrêtée.

- **UE2 :** En cours de finalisation pour tous :

  - Chaque parcours a élaboré une proposition en tenant compte des spécificités des publics et des contraintes connues des concours.

  - Liberté d'organiser au mieux la place de la didactique au sein des enseignements disciplinaires.

- **UE3 :** Recherche et initiation métier en cours d'harmonisation en fonction des retours de chaque groupe de travail.

Université de Limoges

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Limoges

PRESENTATION DE LA STRUCTURATION DE LA FUTURE MAQUETTE MEEF EE PARCOURS CPE

animée à deux voix F.AUCHATRAIRE et P. HUMEAU

REUNION COSP

JEUDI 2/11/20 - 17h00

En visioconférence

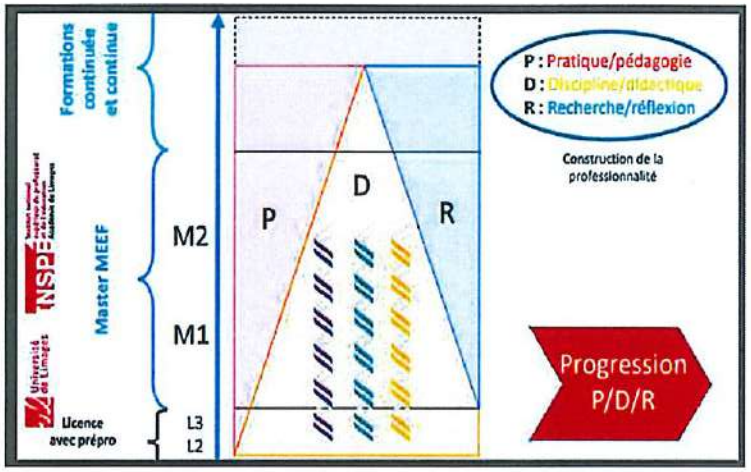

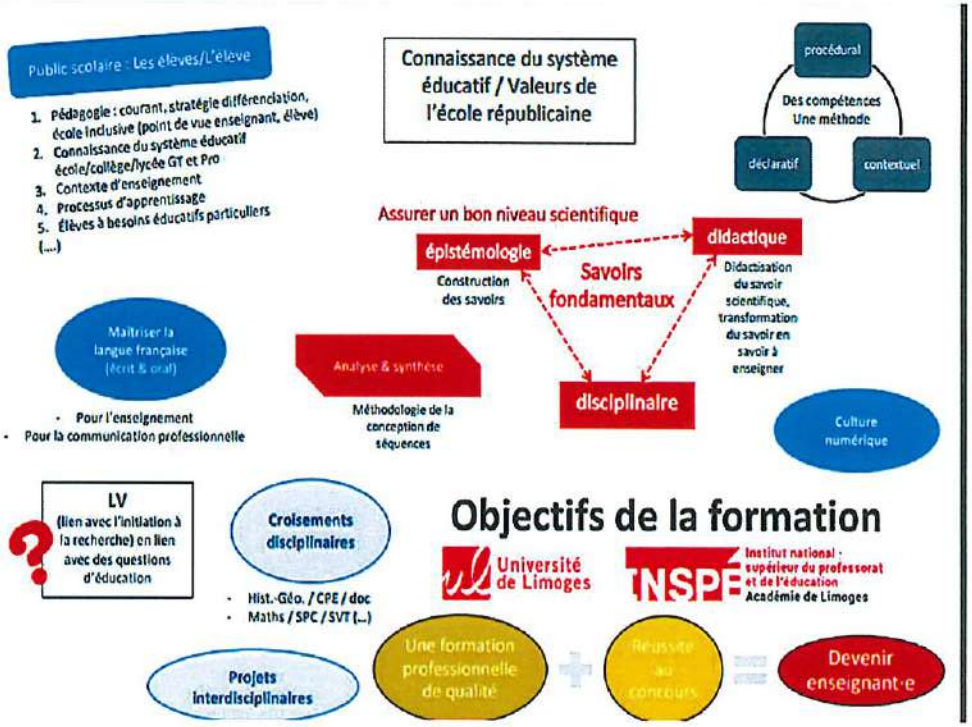

FORMATION DES FUTURS ETUDIANTS M1 M2 PC CPE
A L'INSPE DE LIMOGES
de 2022 à l'horizon 2025
dans le cadre du Master MEEF EE mention 3 (?)

Former les CPE de demain

dans le cadre de la mastérisation , en formation initiale, c'est

accompagner chaque étudiant

M1-M2-PC

dans

la construction progressive de son identité professionnelle** et **le développement optimal de ses gestes de métier

avec

la volonté affirmée de le placer, dans ce parcours professionnalisant, comme <u>acteur principal de sa formation</u>

ETRE CPE DEMAIN ? Rôle-fonctions? Cela induit:

- **Etre en capacité d'agir en fonctionnaire de l'état** de cadre A, **de façon éthique et responsable**, au sein d'un EPLE et de **garantir la sécurité et la protection** de tous les usagers de la communauté scolaire,
- **Se positionner en tant que conseiller technique** du chef d'établissement et de tous les autres membres de la collectivité collège, lycée sur des questions d'ordre administratif, juridique, de co-éducation, de construction de l'autorité et de la confiance en milieu scolaire, de prévention des conduites à risque sans oublier le champ de la formation de la personne et du citoyen, les parcours avenir, santé, artistique et culturel,
- **S'impliquer en pilote de projet** auprès des jeunes dont il a la charge pour favoriser leur épanouissement et leur développement personnel tout en renforçant le travail collaboratif entre les équipes interdisciplinaires, la mutualisation entre pairs des savoirs d'action, d'expérience et le sentiment d'appartenance à l'école,
- **Entrer en pédagogie avec son équipe de personnels d'éducation au service des élèves** afin d'**accompagner**, au plus juste (via les dispositifs existants) **les différents profils d'apprenant** dans la mémorisation de leurs leçons et la réalisation écrite de leurs devoirs, d'une façon plus générale dans leurs processus d'apprentissage, au vu de la réussite scolaire et éducative de chacun et de tous,
- **S'inscrire en tant que praticien réflexif** sur l'examen et l'analyse de problématiques éducatives rencontrées sur le terrain d'exercice en vue de trouver des réponses adaptées et /ou d'ouvrir sur des pistes de solutions appropriées incluant des partenaires extérieurs,
- **Mettre en œuvre un management participatif** au cœur du service vie scolaire pour rendre optimale son efficacité, au quotidien, envers les usagers. A cette fin, il sera important de prendre appui sur la reconnaissance du potentiel de compétences des membres actifs de ce dernier, de proposer des formations d'adaptation à l'emploi à chacun des personnels d'éducation et d'inscrire ses priorités d'actions dans la perspective de l'insertion professionnelle souhaitée de ses collaborateurs.

Au regard du référentiel de formation et des attendus de fin de formation

Le cadre de référence du Meef encadrement éducatif (arrêté du 28 mai 2019), basé sur le référentiel des activités professionnelles de 2013 définit les objectifs de formation propres aux CPE, les axes de formation correspondant et les attendus en fin de formation (niveau 2)

a. *Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale*

	Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) *(C1, 2, 3, 6, 8 ; CC 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14)*
Objectifs de formation	Axes de formation
Il connait de manière réfléchie le contexte institutionnel de l'Education nationale, les enjeux et implications du référentiel de compétences et des circulaires qui définissent sa fonction, pour se projeter dans le rôle et les missions qui lui sont confiées. Il inscrit et analyse son action en référence aux finalités, principes et valeurs portés par l'Ecole, dans le respect du cadre juridique et réglementaire. Il se positionne auprès des élèves et des membres de la communauté éducative comme un adulte référent en matière d'éducation. Il agit en pleine conscience de sa responsabilité : discerne les valeurs en jeu dans ses interventions, accorde une attention appropriée à chaque personne en assurant le respect et l'équité entre tous, veille à l'objectivité du traitement de l'information et à une gestion éthique des usages et de l'identité numérique. Il organise les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité et la qualité de l'organisation matérielle, la gestion du temps et la circulation de l'information. Il accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes, encourage et coordonne leurs initiatives en veillant à la complémentarité des dispositifs de citoyenneté participative et représentative ; il les accompagne dans la prise de responsabilité.	**Cadre de référence et fondements éthiques du métier** - Connaissance du contexte institutionnel. Compréhension des valeurs, des finalités et des principes qui fondent le service public d'éducation nationale et que celui-ci promeut. - Compréhension de l'histoire du système éducatif et des politiques éducatives - I Compréhension des enjeux et questionnements liés aux évaluations internationales et nationales des élèves comme des systèmes - Connaissance de l'originalité française de la fonction de conseiller principal d'éducation et des métiers de l'encadrement éducatif. Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Connaissance des lois et des règles encadrant la sécurité des biens et des personnes. Analyse d'un règlement intérieur. - Problématiser des situations éducatives en les éclairant par des travaux en sciences humaines et sociales pour construire un savoir-agir pertinent, adapté à la mesure des enjeux sociaux. - Inscrire et analyser son action dans le respect du cadre juridique, éthique et réglementaire, en référence aux principes démocratiques et aux valeurs républicaines dans la perspective de leur transmission. Concevoir des actions éducatives dans un cadre transversal et interdisciplinaire, en prenant appui sur les enseignements et les instances de la vie collégienne et lycéenne. **Usage responsable d'internet** - S'approprier les droits et les obligations liés à l'usage du numérique dans le cadre professionnel ; distinguer identités numériques professionnelle et personnelle - S'approprier l'environnement numérique du conseiller principal d'éducation dans l'établissement - Participer à la sensibilisation des élèves à un usage responsable d'internet et des outils numériques, en lien avec l'éducation aux média et à l'information et l'enseignement moral et civique. -

Au regard du référentiel de formation et des attendus de fin de formation

Le cadre de référence du Meef encadrement éducatif (arrêté du 28 mai 2019), basé sur le référentiel des activités professionnelles de 2013 définit les objectifs de formation propres aux CPE, les axes de formation correspondant et les attendus en fin de formation (niveau 2)

a. *Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale*

Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Au regard du référentiel de formation et des attendus de fin de formation

SUITE

b. *Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves*

Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) *(C1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ; CC 3, 4, 7, 8, 9, 10)*	
Objectifs de formation	**Axes de formation**
Il mobilise avec pertinence les connaissances (sciences humaines et sociales, organisation) et le cadre règlementaire et éthique pour éclairer son action et l'inscrire en cohérence avec le volet éducatif du projet d'établissement qu'il contribue à élaborer et à coordonner. Il entretient et développe une expertise dans les méthodes qui favorisent la réalisation des objectifs éducatifs et le développement des compétences psychosociales des élèves en lien avec le socle de connaissances, de compétences et de culture.	**Analyser, concevoir et mettre en œuvre un projet éducatif dans le projet d'établissement** A partir d'exemples de projets éducatifs menés à l'échelle d'un établissement ou d'un territoire plus large, en référence à des situations de travail réelles, observées ou mises en œuvre : · **Analyser les stratégies et les modalités possibles de la mise en œuvre de l'action éducative** · **Concevoir collectivement une action éducative prenant en compte les instructions officielles (santé, éducation artistique et culturelle, développement durable...) ; les démarches pédagogiques afférentes et les objectifs d'apprentissage en fonction des besoins et de l'âge des élèves.** · **Contribuer à élaborer un projet éducatif cohérent avec le projet d'établissement et définir des indicateurs permettant son évaluation dans ses différentes dimensions (assiduité et persévérance scolaire ; qualité du climat scolaire; participation des élèves aux instances représentatives et implication dans la vie citoyenne ; mise en œuvre des parcours éducatifs ; circulation des informations, animation de l'équipe de vie scolaire, orientation des élève et réussite ...).**
En association avec les autres personnels, il contribue à l'engagement des élèves dans les apprentissages et à la qualité de vie dans l'établissement. Il mobilise les démarches et les modalités de travail qui renforcent l'estime de soi, le respect mutuel, le sentiment d'appartenance à un groupe et l'interdépendance positive. Par son comportement et par les actions éducatives qu'il initie ou auxquelles il contribue avec les assistants d'éducation, il assure la promotion de la santé, de la culture et de la citoyenneté chez les élèves et le développement des compétences qui leur sont liées. Il accompagne les élèves dans la construction de leur parcours	Former à une approche experte de l'action éducative, en dégageant le sens et le contenu d'une culture commune à partir des acquis de la recherche et des références institutionnelles, de situations observées, mises en œuvre et analysées. **Développement de l'adolescent et apprentissages** - **Développement social et affectif de l'adolescent ; sociabilités juvéniles ; cultures adolescentes.** - **Les processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage (mémoire, attention, motivation, régulation, *feedback*, métacognition...) et le rôle des facteurs affectifs et du contexte dans l'apprentissage.** - **Apports théoriques et didactiques : savoirs / capacités / savoir -faire / compétences.** - **Dispositifs d'accompagnement scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers.** **5.**

Au regard du référentiel de formation et des attendus de fin de formation

SUITE

D. Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves

Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement ...)
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Education nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

Au regard du référentiel de formation et des attendus de fin de formation

SUITE

c. *Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel*

Compétences de référence (arrêté du 1er juillet 2013) *(P 1, 3 ; CC 3, 4, 5, 9, 10, 14)*	
Objectifs de formation	Axes de formation
Il utilise l'observation, les dispositifs d'évaluation qu'il met en place et les ressources – littérature et réseaux professionnels, banques de données et savoirs de recherche – pour évaluer les résultats de son action sur des points précis et pour expérimenter, réfléchir et ajuster sa pratique en vue de la rendre plus efficace.	**Pratique réflexive et recherche** La préparation et l'analyse du stage, ainsi que l'initiation à la recherche effectuée dans le cadre du mémoire, permettent d'acquérir et de renforcer des compétences (curiosité, prise de recul, actualisation des connaissances, rigueur et attitude réflexive, prise en compte de la complexité) soutenant le développement professionnel tout au long de la carrière. La formation procure les outils pour identifier les travaux des recherches susceptibles de permettre de questionner et d'améliorer en continu la pratique professionnelle. Former la capacité à questionner, individuellement et entre pairs, sa pratique professionnelle : · Appropriation de cadres d'observation et d'analyse de sa pratique · Questionnement et documentation des questions professionnelles · Outillage et clés de compréhension des méthodes de recherche pour actualiser les connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques · Analyse de pratiques innovantes documentées par la recherche. · Implication dans une recherche-action en relation avec des chercheurs. · Expérience d'une communauté de pratique professionnelle
Il objective les forces et les limites de sa pratique professionnelle pour identifier ses besoins de développement et y répondre – à court et à moyen terme – dans le cadre de l'offre de formation accessible (institutionnelle, collaborative). Il mobilise les ressources de son environnement et des outils numériques au service de son activité professionnelle, dans la conception et la mise en œuvre de son métier et dans le champ de sa formation.	**Culture du développement professionnel continu** Former la capacité, individuellement et entre pairs, à : · exercer sa créativité, explorer et exploiter les ressources de formation de son environnement ; · se forger une culture numérique professionnelle : utiliser les outils pour se documenter, pratiquer une veille active, échanger avec l'ensemble de la communauté éducative ; un réseau professionnel.

Au regard du référentiel de formation et des attendus de fin de formation

SUITE

c. Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier Niveau minimal requis pour chacun des attendus : 2
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

EXPERIENCE ET FORMATION: LES STAGES

Une expérience progressive

Le master comporte une dimension professionnelle qui permet à la fois de réussir le concours (et notamment les deux épreuves orales) et ***de prendre en charge une portion de service en M2***.

Elle suppose **une expérience progressive en milieu professionnel**. Le master comporte donc des stages en établissement.

En M1 : sur la **période 2** un stage SOPA1 de 2 semaines suivi d'un stage filé de 5 semaines ; au second semestre en **période 4** un stage SOPA de 3 semaines. Pour le stage d'observation, les étudiants peuvent être affectés par binôme auprès d'un CPE titulaire en collège ou en lycée : ils prennent la mesure de l'organisation de la vie scolaire d'un établissement et des différentes tâches prises en charge par le CPE. Les périodes de pratique accompagnée donnent lieu à une ou plusieurs mises en pratique concrètes : préparation d'un conseil de classe, aide au fonctionnement, suivi des absences des élèves et repérage des élèves « décrocheurs », participation à une commission éducative, rencontre avec les parents, etc.

En M2, les étudiants seront en contrat alternant et affectés dans un établissement sur les **périodes 1,2,3,4** (voire avec une diminution d'heures d'ensemble par semaine **en période 5** si possible) où ils effectueront un tiers temps de service CPE en responsabilité en **stage filé sur 36 semaines**, encadrés par un tuteur de terrain. Ils seront en formation, mais assureront toutes les responsabilités d'un personnel titulaire pour la portion de service qui leur sera confiée en établissement scolaire du second degré.

Le stage de la formation en alternance comporte un tutorat assuré conjointement par un personnel d'un EPLE relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale désigné par le recteur d'académie et un personnel désigné par l'INSPé. Les tuteurs accompagnent le stagiaire durant l'année scolaire et participent ainsi à sa formation.

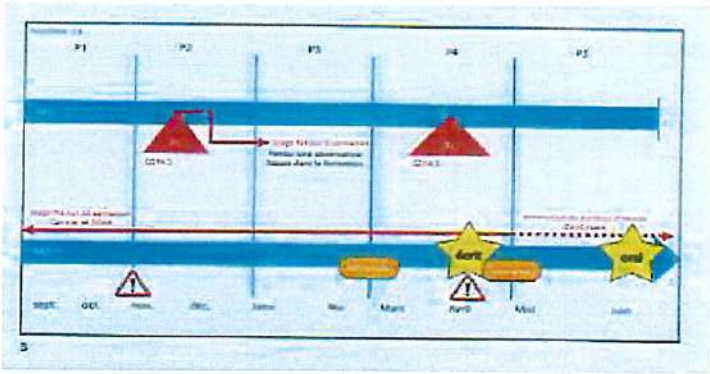

MODELE 2a retenu de préférence

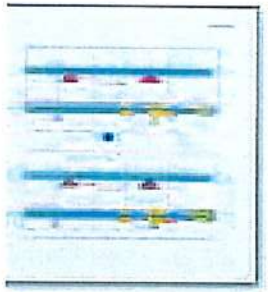

Sinon MODELE 2b en second choix

DU REFERENTIEL PROFESSIONNEL AU REFERENTIEL DE FORMATION AU PPP (Parcours personnalisé de professionnalisation du stagiaire CPE)

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation : extrait de l'arrêté du 1er juillet 2013

« Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaire et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination »

Au-delà des compétences communes, l'identité professionnelle des personnels d'éducation est clairement affirmée dans le cadre de **huit compétences spécifiques** (cf. l'arrêté du 1er juillet 2013 suscité) :

- organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps ;
- garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement ;
- impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement ;
- assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire ;• accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif ;
- accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative ;• participer à la construction des parcours des élèves ;
- travailler dans une équipe pédagogique

DU REFERENTIEL PROFESSIONNEL AU REFERENTIEL DE FORMATION AU PPP (Parcours personnalisé de professionnalisation du stagiaire CPE)

PPP

GESTES PROFESSIONNELS

Le travail avec les élèves

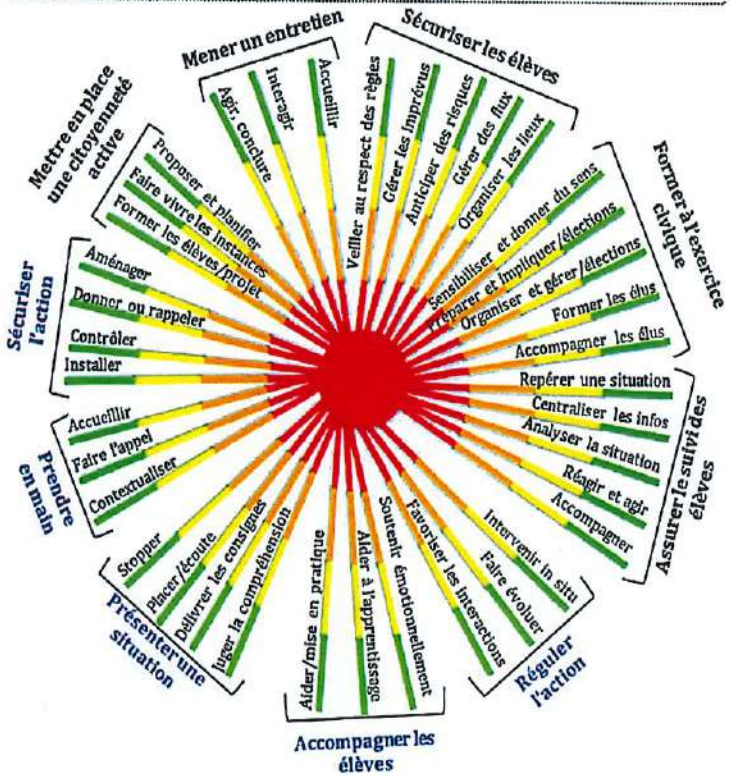

En dehors du travail avec les élèves

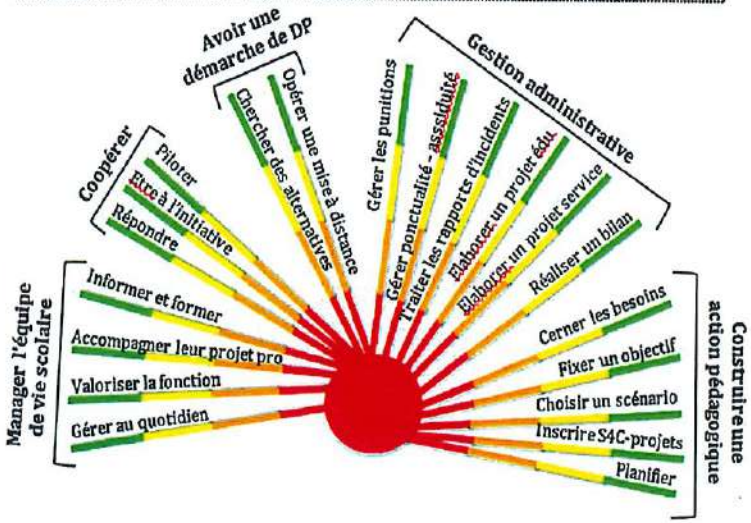

DOCUMENT DE TRAVAIL - V2 - 04 2019

Équipe ERR : Planques, Auchatraire, Lacheny, Desfarges, Girard, Sequeira, De Blic, Rivet - *Gaudin & Guillon*, 2018

- **COMPÉTENT :** Fait preuve d'une maîtrise stabilisée dans différents contextes
- **OPÉRATIONNEL :** Fait preuve d'une maîtrise ponctuelle dans un contexte donné
- **INTUITIF :** Fait preuve d'une intention non maîtrisée
- **INADAPTÉ :** Témoigne d'une non-conformité ou d'une absence

Au regard de la circulaire de missions des CPE d'Août 2015

La circulaire n°2015-139 du 10 août 2015 distingue trois missions:

- La politique éducative de l'établissement
- Le Suivi des élèves
- L'organisation de la vie scolaire

Le CPE contribue à la mise en œuvre et au suivi du volet éducatif du projet d'établissement

La politique éducative de l'établissement

Les responsabilités des CPE comportent deux axes:

- *la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement;*
- *la contribution à une citoyenneté participative*

Le suivi des élèves

Il se décline en deux axes:

- *assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves;*
- *assurer des relations de confiance avec les familles*

L'organisation de la vie scolaire

Elle comporte trois axes:

- *organiser l'espace scolaire et la gestion du temps*
- *contribuer à la qualité du climat scolaire*
- *animer l'équipe vie scolaire*

Au regard du référentiel des compétences professionnelles de 2013

LE REFERENTIEL PRECISE EXPLICITEMENT
LES PROFESSEURS ET LES CPE SONT DES
PEDAGOGUES ET DES EDUCATEURS AU SERVICE DE
LA REUSITE DE TOUS LES ELEVES

PROPOSITION / STRUCTURATION FUTURE MAQUETTE MEEF EE MENTION 3

Semestre	Total ECTS (?)	ECTS	Matières	Type de contenus	Heures Etudiant	CM	TD	Heures éqvlt TD	Type d'évaluation	Compétences du référentiel	45%	30%	15%	10%
Total sur les deux années					1010						360	240	120	80
S1					cadre commun S1: 225									
UE1 : Culture métier commune			Le cadre : droit & devoirs, valeurs de l'Ecole		30									?
			Eléments transversaux de culture numérique		3									
			LV		12								10%	
UE2 : Constructions du cadre de référence			Ecole et société (MSA)		21	21		31,5	CC					
			Connaissance du système éducatif français et de de ses enjeux (NDS)		21	21		31,5	CC					
			Sociologie de l'éducation		12	12		18	avec MSA					
			Philosophie de l'éducation		12		12	12	avec MSA					
			l'éducation		9				avec MSA					
			Fonctions et missions vie scolaire		6		6	6						
UE3: Stratégie de mise en œuvre de l'action éducative			Projet vie scolaire, de service VS		12		12	12	Dossier					
			Projet de l'établissement à l'élève en passant par la classe		12		12	12	Dossier					
			Entrée en pédagogie du CPE		12		12	12	Dossier					
UE4: Pratique réflexive et recherche			Méthodes et Outils		8		8	8	Avec Recherche					
			Recherche : séminaire de suivi		9		9	9	Dossier					
UE3 et UE4 pourrait être fusionnées			Accompagnement de stage		9		9	9	Rapport de stage					
UE5: Innovation (avec UE6)			Assistance à l'expression écrite		13,5		13,5	13,5	avec MSA					
			Compétences Numériques		3		3	3						
LIGNE TOTAL PREVISIONNEL heures étudiant S1					204,5									

PROPOSITION / STRUCTURATION FUTURE MAQUETTE MEEF EE MENTION 3 - suite

Semestre	Total ECTS (?)	ECTS	Matières	Type de contenus	Heures Etudiant	CM	TD	Heures éqvlt TD	Type d'évaluation	Compétences du référentiel	45%	30%	15%	10%
S2					cadre commun S2: 255									
UE1 : Culture métier commune		5	Connaissance des adolescents. Ecole		22									
			Connaissance des processus d'apprentissage et d'évaluation		19									
			EPLE		7									
			Eléments transversaux de culture numérique		3									
			LV		12									
UE2 : Constructions du cadre de référence			Ecole et société (MSA)		21	21		31,5	CC					
			Connaissance du système éducatif français et de de ses enjeux (NDS)		21	21		31,5	CC					
			Prépa orale Epreuve 1	gestes prof. Dans la vie scoalire	13		13	13	??					
			Prépa orale Epreuve 2	gestes prof. Dans la vie scoalire	13		13	13	??					
			Droit de la vie scolaire		12		12	12	CC					
			Management d'équipe et services		12		12	12	Dossier?					
			Droit et déontologie de l'info.		6		6	6						
UE3: Stratégie de mise en œuvre de l'action éducative			Suivi pers. de l'étudiant	Volet éducatif et suivi individuel des élèves/Climat scolaire/Parcours et partenariats	70		70	70	??					
			Evolution vie sco.	Volet éducatif et suivi individuel des élèves/ Climat scolaire/Parcours et partenariats	29		32	32	??					
			Education à la citoyenneté		12		9	9	??					
			Méthodes et Outils		8		8	8	Avec Recherche					
			Recherche : séminaire découvre		9		9	9	Dossier					
			[illegible]		-		-	-	Rapport de [illegible]					
LE5 Innovation (annuels)			Assistance à l'expression écrite	A faire glisser au S3??? UE2?	13,5		13,5	13,5	avec MSA					
			Compétences Numériques		3		3	3						
LIGNE TOTAL PREVISIONNEL heures étudiant S2					314,5									

PROPOSITION / STRUCTURATION FUTURE MAQUETTE MEEF EE MENTION 3 - suite

S3			Cadre commun S3: 150									
UE1: Culture métier commune	Parcours élève, orientation, éducations à, etc		11									
	Outils pour l'enseignant		6									
	Travail en équipe		9									
	Visite EPLE		3									
	Eléments transversaux de culture numérique		3									
	LV		12									
UE2 : Constructions du cadre de référence	Ecole et société (MSA)		18	18		27	CC					
	Connaissance du système éducatif français et de de ses enjeux (NDS)		18	18		27	CC					
	Sociologie appliquée		12			12						
	Sociologie des publics		12			12						
UE3: Stratégie de mise en œuvre de l'action éducative	Formation des délégués		6		6	6						
	Evol. Vie Sco. Climat sco et internat		9		9	9						
	Animation éducative et éducation populaire		12		12	12						UE3 et UE4 fusionnées
UE4: Pratique réflexive et recherche	Méthodes et Outils		8		8	8	Avec Recherche					
	suivi		9		9	9	Dossier					
	Accompagnement de stage		18		18	18	Rapport de stage					
	Analyse de pratique		9		9	9						
UE5 Innovation (enrichie)												
	Compétences Numériques		3		3	3						
LIGNE TOTAL PREVISIONNEL heures étudiant S3			178									

PROPOSITION / STRUCTURATION FUTURE MAQUETTE MEEF EE MENTION 3 - suite

Semestre	Total ECTS (?)	ECTS	Matières	Type de contenus	Heures Etudiant	CM	TD	Heures éqvlt TD	Type d'évaluation	Compétences du référentiel	45%	30%	15%	10%
S4					Cadre commun S4: 170									
UE1 : Culture métier commune			PIX??		3									
			LV		12									
UE2 : Constructions du cadre de référence			Ecole et société (MSA)		15	15		22,5	CC					
			Connaissance du système éducatif français et de de ses enjeux (NDS)		15	15		22,5	CC					
UE3: Stratégie de mise en œuvre de l'action éducative			Prévention des CR		12		12	12						
			Partenariats dans le monde éducatif		6		0	0						
			Suivi des compétences élèves		12		12	12						
			Orientation et suivi du projet professionnel de		7		7	7						
			EVS		12								UE3 et UE4 transversales	
UE4: Pratique réflexive et recherche			Méthodes et Outils		8		8	8	Avec Recherche					
			suivi		9		9	9	Dossier					
			Accompagnement de stage		18		18	18	Rapport de stage					
			Analyse de pratique		9		9	0						
UE5 Innovation(envoi)														
			Compétences Numériques		3		3	3						
LIGNE TOTAL PREVISIONNEL heures étudiant S4					141									

VENTILATION DU TEMPS GLOBAL DE FORMATION

Ventilation du temps global de la formation master MEEF encadrement éducatif

Projection année universitaire 2020-2021

	Intitulé des enseignements	Nombre d'heures*	Nbre d'heures attendu	% du temps global de la formation	M1/M2	TOTAUX PARTIELS
Culture commune 360 h00	Ecole et société (MSA)	45		5,63	M1	257,5
	Apports sociologiques, historiques et philosophiques	36		4,50		
	Projet vie scolaire, vie de classe, de l'établissement à l'élève	24		3,00		
	Connaissance de la vie scolaire (Droit VS + fonctions et mission + EVS -5,5)	23,5		2,94		
	TC	81		10,13		
	Expression écrite	21		2,63		
	Numérique associé à la fonction + PIX	15		1,88		
	Pédagogie	12		1,50		
	Ecole et société (MSA)	39		4,88	M2	102,5
	Actions concrètes et bases théoriques (prépa orale coll) + EVS -3,5	33,5		4,19		
	TC	30		3,75		
	Total	360,00	360	45,00		
Construction du cadre de référence 240h00	Accompagnement du stage	18		2,25	M1	123,5
	Connaissances du système éducatif et de la vie scolaire (NDS)	45		5,63		
	Suivi des compétences élèves, Orientation et suivi du projet professionnel de l'élève	19		2,38		
	Animation éducative et éducation populaire	9		1,13		
	Management d'équipe et services	12		1,50		
	Education à la citoyenneté et formation des délégués + EVS (5,5)	20,5		2,56		
	Connaissances du système éducatif et de la vie scolaire (NDS)	39		4,88	M2	116,50
	Accompagnement et suivi du tiers-temps (includ. Internat) + EVS (3,5)	25,5		3,19		
	Usages et gestes professionnels (PO)	52		6,50		
	Total	240	240	30,00		
Stratégie de mise en œuvre de l'action éducative, pratique réflexive et recherche: Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles 200h00	Recherche : méthodes et outils	21		2,63	M1	99
	Recherche : séminaire de suivi	24		3,00		
	Prévention des CR	12		1,50		
	Sociologie appliquée/sociologie des publics	18		2,25		
	LV	24		2,94		
	Recherche méthodes et outils	7		0,88	M2	101
	Recherche séminaire de suivi	24		3,00		
	Réflexivité et parcours professsionnel (PO)	28		2,38		
	Analyse de pratique	18		2,25		
	LV	24		3,00		
	Total	200	200	147,63		
	Total pour la mention	800,00			M1	M2
				800,00	480	320,00

FIN DE LA PRESENTATION

MERCI DE VOTRE ATTENTION ET DE VOTRE ECOUTE